

**COOP DE SOLIDARITÉ DE MONTCERF-LYTTON ET PROJET DE CENTRE MULTISERVICES,
COMPRENANT, ENTRE AUTRES, UN DÉPANNÉUR**

INVITATION

- ÉVÉNEMENT :** ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ORGANISATION (AGO) DE LA COOP,
AVEC ÉLECTION DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION
- DATE ET HEURE :** LE MERCREDI 19 OCTOBRE 2016 À 18 H 30 (CEUX QUI NE SE
SERONT PAS ENCORE PROCURÉ LEUR(S) PART(S) SOCIALE(S) POURRONT LE
FAIRE SUR PLACE DE 18 H 30 À 19 H) ; PUIS, L'AGO DÉBUTERA À 19 H
- ENDROIT :** CENTRE MUNICIPAL DE MONTCERF-LYTTON,
16, RUE PRINCIPALE NORD

PARTS SOCIALES MAINTENANT DISPONIBLES

Le comité provisoire de la Coop de solidarité de Montcerf-Lytton, composé de Mmes Christiane Cloutier et Linda Turpin et MM. Rémy Crites et Ward O'Connor, invite toute la population à son assemblée générale d'organisation (AGO) qui aura lieu le mercredi, 19 octobre 2016 à 18 h 30 au centre municipal de Montcerf-Lytton, situé au 16, rue Principale Nord.

Lors de cette soirée, il y aura **élection du conseil d'administration de la Coop**. Pour avoir **droit de vote** et aussi **pour être admissible à un poste bénévole d'administrateur**, il est **obligatoire d'être membre de la coop, c'est-à-dire de se procurer au préalable une ou plusieurs part(s) sociale(s)**. IL EST IMPORTANT DE FAIRE CET ACHAT LE PLUS TÔT POSSIBLE **AVANT** L'AGO DU 19 OCTOBRE.

Les parts sociales sont maintenant disponibles auprès du bureau municipal de Montcerf-Lytton, au coût de 20 \$ pour les utilisateurs clients, de 100 \$ pour les utilisateurs fournisseurs/producteurs et de 20 \$ pour les membres soutien, c'est-à-dire toute personne ne demeurant pas assez prêt pour être client mais désirant tout de même soutenir le projet, quel que soit son lieu de résidence.

Le nombre de votes par membre est toujours un, quel que soit le nombre de parts du membre. Cela étant dit, l'achat d'autant de parts que possible est encouragé afin de soutenir le projet, **de démontrer un intérêt réel et concret de la part des citoyens**, et de contribuer ainsi à sa réussite. **Si jamais le projet ne se réalise pas, les parts sociales sont remboursables.**

Le conseil d'administration devrait compter sept personnes, dont quatre membres utilisateurs clients, deux membres utilisateurs producteurs/fournisseurs et un membre soutien.

Étant donné que :

- A) le projet n'entraînera pas d'augmentation de taxes municipales ;
- B) un centre multiservices, comparativement à un simple dépanneur, comporte beaucoup d'avantages marqués pour ce qui est de la viabilité ;
- C) le propre d'une coopérative est de fonctionner au bénéfice, non d'un particulier privé, mais plutôt de la collectivité dans son ensemble ;
- D) le projet de centre multiservices constituerait un outil de développement et de revitalisation fort prometteur pour la collectivité ;

non moins de **quatre-vingt dix sept pour cent (97 %)** des participants aux récents sondage et assemblée publique d'information se sont prononcés **en faveur du projet**. Les faits nouveaux dans le dossier sont accessibles en tout temps sur la page Facebook de la Municipalité de Montcerf-Lytton. Pour de plus amples renseignements, on peut aussi joindre M. Ward O'Connor, président du comité provisoire de la Coop, au (819) 664-4909.

VERSO – PROCHAINES ÉTAPES >

**COOP DE SOLIDARITÉ DE MONTCERF-LYTTON ET
PROJET DE CENTRE MULTISERVICES,
COMPRENANT, ENTRE AUTRES, UN DÉPANNEUR**

PROCHAINES ÉTAPES

- 1. Achat, par la population, des parts sociales de la Coop, au bureau municipal, le plus tôt possible avant l'assemblée générale d'organisation (AGO) du 19 octobre (voir verso) ;**
- 2. Assemblée générale d'organisation (AGO), le 19 octobre, avec élection du conseil d'administration (voir verso) ;**
- 3. Le conseil d'administration de la Coop se réunira immédiatement après l'AGO du 19 octobre, le soir même, pour régler un certain nombre d'affaires en lien avec la fondation de la Coop ;**
- 4. Le conseil d'administration de la Coop qui aura été élu le 19 octobre décidera s'il désire débiter le projet dans les locaux de l'ancien dépanneur S'a Wésine, en attendant que l'ancien dépanneur Le Faucon puisse être accessible ;**
- 5. Le conseil d'administration de la Coop qui aura été élu le 19 octobre décidera si oui ou non il désire réaliser une étude de marché pour avoir une idée plus exacte des revenus que pourrait générer le centre multiservices ;**
- 6. Dès que les coûts financiers exacts et finaux du projet seront établis, ils seront rendus publics, ainsi que les nombreuses possibilités de subvention pour la Municipalité ainsi que pour la Coop ;**
- 7. Les contribuables qui s'objectent au règlement d'emprunt de la Municipalité pourront signer le registre que la Municipalité mettra à la disponibilité de la population ;**
- 8. Si un certain nombre d'objections au règlement d'emprunt municipal est atteint, il y aura alors référendum.**

VERSO >